

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Terre d'ADELES - Création d'une couveuse agricole - Subvention
2013 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 - Présentation de l'association Terre d'ADELES

L'association loi 1901 "Terre d'ADELES", Association pour le Développement d'Echanges Locaux, Equitables et Solidaires, a été créée le 21 novembre 2004. Son siège social est situé sur la commune de Pessac. Elle compte 300 adhérents.

Elle a pour but de promouvoir, à partir de la commune de Pessac, une production et une consommation écologiquement responsables, de créer et de faciliter les échanges commerciaux entre producteurs et consommateurs répondant à des critères de développement durable, socialement équitables et de développer tout autre projet concourant à l'essor d'une économie solidaire. Elle a également pour objectif de participer à des actions de sensibilisation et d'éducation allant dans ce sens.

Les activités de l'association Terre d'ADELES sont les suivantes :

- jardin
- paniers d'ADELES,
- AMAP
- SEL
- Actions développement durable.

La demande de l'association Terre d'ADELES porte sur la structure du Jardin d'ADELES.

2 - Le Jardin d'ADELES est un pôle d'activités et de ressources

Espace d'expérimentation et de transmission de pratiques naturelles de micro-maraichage, de jardinage individuel ou collectif, ce jardin est au service de la mixité sociale, animé par des partenaires dans le cadre de conventions. C'est un lieu d'initiatives et de participation citoyenne.

Les personnes intéressées par le Jardin d'ADELES résident sur La Cub et peuvent être : des porteurs de projets en agriculture durable, des animateurs de jardins partagés, des jardiniers amateurs, des *consomm'acteurs*, des jeunes, des seniors, des experts, des novices, des groupes, des familles, des personnes isolées.

Les actions du Jardin d'ADELES

- Production de type "bio" et consommation responsable : ainsi 250 familles utilisent les circuits de production (AMAP, groupements d'achat) ; soutien à l'agriculture locale, à l'agriculture biologique et au commerce équitable.
- Autoproduction : collective (paniers d'ADELES, projets de centres sociaux, soutien à des jardins partagés...) et individuelle (école des jardins).
- Pratiques écoresponsables : compostage, réduction et valorisation des déchets, relai local guide composteurs ; échange et coformation autour des pratiques alimentaires ; diffusion des pratiques alternatives à la surconsommation (Système d'Echanges Locaux, récupération...).

Les projets du Jardin d'ADELES répondent à des besoins différents d'agriculture urbaine et périurbaine. Il recherche la coexistence de différentes formes d'autoproduction, collectives ou individuelles :

- une production maraîchère associative (5 000 m²) ;
- des jardinets individuels de 30 m² ;
- une production de jonquilles sur 1 butte par la Calandrette de Pessac ;
- des buttes cultivées en petits groupes ;
- à titre expérimental : une parcelle nourricière pour une famille (1 000 m² en bio intensif) ;
- des haies fruitières et des espaces de forêt comestible...

Ainsi, dans le cadre de son soutien à l'agriculture locale, le Jardin d'ADELES souhaite favoriser l'installation de nouveaux producteurs en établissant un partenariat avec la couveuse agricole SAS Graines.

Le site du Jardin d'ADELES étant un lieu de consommation citoyenne (130 K€/an par les adhérents en direction des 12 producteurs AMAP et circuits courts), il offre un potentiel de débouchés directs pour les couvés.

Les espaces et équipements pour les activités de la couveuse nécessitent un aménagement. Les cheminements d'accès au site doivent être mis en accessibilité.

3- Travaux d'équipement pour la préparation du site

- L'aménagement des espaces et équipements pour les activités de la couveuse
Afin de pouvoir offrir aux futurs "couvés" agricoles un outil de travail de qualité correspondant aux exigences de certification du label "AB", les travaux suivants doivent être réalisés : travaux de préparation du terrain et des sols (égalisation, broyage et incorporation des matières) ; amélioration du système d'irrigation.

- La mise en accessibilité des cheminements d'accès au site.

La couveuse utilisera les accès actuels aux espaces de culture, en commun avec les autres partenaires, mais l'amélioration des chemins actuels est nécessaire.

L'accès aux sites, sur l'ensemble de ses dimensions techniques (accès aux zones de culture) et Lieu ressources (accès aux espaces de production, techniques et pédagogiques) nécessite une stabilisation et un renforcement des cheminements actuels, peu praticables.

Les travaux prévus sont les suivants :

- redimensionnement des cheminements : décaissement, agrandissement et nivellement des espaces,
- mise en place des revêtements adaptés.

4 – Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013			
DÉPENSES	Montant €	RECETTES	Montant €
Préparation du terrain	2 870	Communauté Urbaine de Bordeaux	13 235
pose de filtre à fer	398	Conseil Général 33	2 497
création et stabilisation des cheminements	10 024		
Coordination et suivi des travaux	2 440		
	15 732		15 732

Le cout total des travaux d'équipement du Jardin d'ADELES est de 15 732 €. L'association Terre d'ADELES sollicite une participation financière de La Cub d'un montant de 13 235 €, soit 84,13 % du montant total du budget prévisionnel.

Cette demande de subvention correspond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ».

- intérêt communautaire : agriculture et consommation durable ;
- ouverture ou service rendu au public : habitants du sud de La Cub ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : préservation et développement de la biodiversité, meilleure connaissance des enjeux agricoles ;
- cofinancement : le Conseil général de la Gironde ;
- innovation et expérimentation : développement d'un réseau de couveuses agricoles.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 13 235 € et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

La Communauté Urbaine a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention d'un montant de 13 235 € est attribuée à l'association Terre d'ADELES pour l'année 2013 au titre de la "Création d'une couveuse agricole".

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement : chapitre 204 – compte 20422 – fonction 8330 – Programme OC03 – CRB UD00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

M. SERGE LAMAISON